



LifeCanada - VieCanada

376, avenue Churchill, Pièce 310

Ottawa ON K1Z 5C3

www.viecanada.org

1-866-780-LIFE

L'ORGANISATION NATIONALE RELIANT LES GROUPES ÉDUCATIFS PRO-VIE AU CANADA

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Un sondage révèle qu'environ trois-quarts des canadiens appuient une loi protégeant le fœtus

22 octobre 2007

Soixante-douze pour cent des canadiens participant à un sondage Environics, fait à la demande de LifeCanada/VieCanada, indique qu'ils appuyeraient une loi rendant criminelle non seulement l'agression contre la mère enceinte mais, additionnellement, le fait de blesser ou de tuer son fœtus.

Parmi les femmes, 75% appuyeraient la loi. Le sondage Focus Canada de 2 047 canadiens fut réalisé entre le 17 septembre et le 14 octobre, avec une marge d'erreur de +/-2.2% dix-neuf fois sur vingt.

On y relève que cinq femmes enceintes ont été assassinées au Canada au cours des trois dernières années, la plus récente étant Aysun Sesen, 25 ans, de Toronto. Elle et son fœtus de six mois sont morts après qu'elle fut poignardée dans l'abdomen. Son époux a été accusé de meurtre au deuxième degré. Toutefois, selon la loi canadienne, le fœtus n'est pas reconnu comme un être humain avant de naître, donc les policiers ne peuvent pas accuser de meurtriers les auteurs du meurtre des bébés à naître.

Les familles de ces femmes renouvellent sans cesse leur demande pour une loi qui reconnaîtrait le crime commis lorsque le fœtus est assassiné ou blessé. Hier, la famille d'Aysun Sesen a réitéré cette demande. Aydin Cocelli, beau-frère de mad Sesen, a déclaré qu'il avait demandé une rencontre avec le Premier Ministre Harper pour exiger un changement à la présente loi.

“Environ trois-quarts des canadiens veulent une loi qui protège ces bébés,” déclare la présidente de VieCanada, Joanne Byfield. “Ils reconnaissent que le fœtus est un être humain, quoiqu'en dise la loi, et ils perçoivent comme injuste qu'un individu puisse tuer ces bébés impunément lors d'une agression contre la mère.”

Mme Byfield notait qu'une loi antérieure refusant le titre de “personnes” aux femmes, afin de les empêcher d'être nommées au Sénat, fut renversée en octobre 1929. “La loi peut être injuste. Elle le fut dans ce cas-là et ce l'est également dans celui-ci”, dit-elle. “Il incombe au gouvernement et au peuple canadien de corriger cette injustice.”

-30-

Pour plus d'information, veuillez vous adresser à Joanne Byfield, 780-445-0344 ou Gudrun Schultz 613-722-1552.

Canadiens en Faveur de la Vie!
